



CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ARTONNE
Mercredi 25 Février 2026

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 14
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 0
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion salle du conseil sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 février 2026.

PRÉSENT(E)S (14) :

GISELE BERNARD
DAMIEN ROSSEEL
FABIENNE CHAUTY
CELINE DOUARIN
GAETAN DUBIEN
MARIE ANGE MERCIER
ALAIN FAUGERAS
SEBASTIEN GRAVIER
STEPHANE HOUSSIER
ROMAIN LEGRAND
JEAN-PAUL VIVIER
KARINA MONET
DENIS CHARBONNIER
NICOLAS MIALON

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(E)S (0) :

NON REPRÉSENTÉ(E)S (0) :

Secrétaire de séance :
ROMAIN LEGRAND

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00

1 - VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Rapporteur : S Houssier

Adopté à l'unanimité

2 - ACQUISITION DES PARCELLES « LES CHOSES »

Rapporteur : S Houssier

L'acquisition des parcelles « Les choses » se fait dans le but d'aménager ces dernières avec un ensemble de plantations qui permettrait de prévenir et retenir de nouvelles coulées de boue.
Cette délibération respecte les tarifs précisés dans les promesses de vente signées avec les propriétaires concernés soit 8 000 € par hectare)

Adopté à l'unanimité

3 - ACQUISITION DES PARCELLES « IMPASSE DES MORIADES »

Rapporteur : S. Houssier

L'acquisition des parcelles constituant la voirie « Impasse des Moriades » qui était privée et toujours propriété de l'aménageur de l'époque ; se fait suite à la succession de ce dernier.

Cette voirie a été rénovée, l'éclairage mis en place lors de la construction du lotissement des Varennes, en 2021. Le lotissement des Varennes se raccorde sur cette voirie privée.

Les voiries étant remises en état, l'acquisition permet de clarifier la situation pour les habitants de ces deux lotissements.

Cette délibération a pour but de préciser le montant de l'achat de ces parcelles qui s'est effectué à l'euro symbolique.

4 - RECOLEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES

Rapporteur : G Bernard

Cette mission a pour but d'assurer que les archives produites durant le mandat écoulé soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales dans l'intérêt de la collectivité.

Une intervention d'une journée facturée 275 € par le centre de gestion du puy de dôme est nécessaire afin d'établir les besoins de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

5 - REMBOURSEMENT A UN ADJOINT

Rapporteur : S. Houssier

Un adjoint a dû payer « aux mains ouvertes » avec ses deniers personnels des armoires dont nous avons besoin pour la salle des fêtes. Cette facture est de 240 €. Le maire demande l'autorisation de rembourser l'adjoint avec les fonds de la commune.

Adopté à l'unanimité

6 - INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : S. Houssier

-Elections Municipales : Le conseil municipal s'est organisé afin de tenir les permanences du bureau de vote pour les élections des 15 et 22 mars 2026.

-PLUi : La mise en application de ce dernier entre en vigueur au 26 février 2026.

-Plantations « Les Choses » : Une équipe de Teambuilding de l'entreprise Michelin ainsi que les élèves de l'école publique et privée ont participé à ce projet.

-Logements rue du Saint-Esprit : Ces logements appartenant à la commune vont faire l'objet d'un changement de menuiseries. Cette intervention sera réalisée par l'entreprise Dômepose à partir du 02/03/2026.

-Epareuse : Des frais ont été engagés pour réparer cette dernière ce qui permettra d'assurer l'entretien de la saison à venir.

-Eglise : un automate a été mis en place afin que la porte de l'église puisse s'ouvrir et se fermer à clefs sans nécessiter l'intervention d'un tiers. Les horaires d'ouverture sont de 8h à 18 h 30 tous les jours.